

Consentement du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Nous consentons à ce que soient intégrés par renvoi dans les déclarations d'enregistrement suivantes :

1. Formulaire F-3 ASR (N^{os} de dossier 333-255119, 333-255119-01, 333-255119-02, 333-255119-03, 333-255119-04, 333-255119-05 et 333-255119-06)
2. Formulaire F-3 (N^o de dossier 333-258726)
3. Formulaire F-3 (N^{os} de dossier 333-258728 et 333-258728-01)
4. Formulaire F-3 (N^o de dossier 333-272999)

de Brookfield Renewable Partners L.P. (« Énergie Brookfield ») nos rapports datés du 29 février 2024 portant sur les états consolidés de la situation financière d'Énergie Brookfield aux 31 décembre 2023 et 2022, et sur les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2023 ainsi que sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière d'Énergie Brookfield au 31 décembre 2023 inclus dans le présent rapport annuel sur formulaire 20-F, dans sa version modifiée par la modification n^o 1 du formulaire 20-F/A.

/s/ Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 4 mars 2024